- Habillement

Tutorat en entreprise



CCPI

NIVEAU DE QUALIFICATION

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
19/07/2028

N° DE FICHE
RS6717

Missions

Le CCPI « Tutorat en entreprise » permettra à son titulaire de préparer l'arrivée et accueillir un collaborateur, de contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels, de mettre en œuvre son accompagnement mais aussi de participer à l'évaluation du suivi de la formation de ce collaborateur.

Le Certificat Professionnel Interbranches « Tutorat en entreprise » participe à la qualité des processus de certification attendue par les entreprises, à l'accompagnement et à la réussite des parcours de transmission des savoir-faire des collaborateurs, il facilite l'harmonisation des processus.

Le CCPI « Tutorat en entreprise » est utile pour certifier les tuteurs d'entreprise qui doivent accueillir, former, évaluer et accompagner les collaborateurs au sein de leur entreprise, sur site ou lors de leurs déplacements professionnels (chantiers, ...).

Les entreprises, qui rencontrent des problématiques de recrutement, de départ à la retraite et de compétences, doivent développer une politique RH qui intègre le ciblage et la professionnalisation de tuteurs, qui seront garants d'une bonne intégration, formation, évaluation et accompagnement des collaborateurs tutorés en interne.

CERTIFICATEURS

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie (déposant)
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement

CONVENTION COLLECTIVE

1483 Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue

- Préparer l'arrivée et accueillir le tutoré
- Contribuer à l'acquisition de compétences professionnelles
- Mettre en œuvre l'accompagnement du tutoré
- Participer à l'évaluation du suivi de la formation

Modalités d'évaluation

Evaluation en situation professionnelle réelle : l'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.
Celle-ci s'appuie sur :
1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/26288/531740